



---

## Présentation de la section sportive Ski Alpin

---

La section sportive Ski Alpin du collège de Murat a pour vocation de permettre à nos élèves de concilier scolarité et pratique sportive.

Elle s'inscrit dans une volonté forte de proposer aux élèves qui en ont le souhait un parcours sportif en lien avec le territoire où est implanté le collège. Cette section sportive est le fruit d'un travail concerté entre le collège et tous les acteurs du territoire : les collectivités territoriales, les associations, les infrastructures sportives et tous les partenaires du territoire.



### A qui s'adresse la section ?

La section sportive Ski Alpin s'adresse à des élèves volontaires, motivés, désireux de concilier le sport et les études. Si l'excellence scolaire et sportive n'est pas un prérequis, un niveau satisfaisant est attendu, tant au niveau des apprentissages scolaires que dans la discipline de ski alpin.

Il est à noter que l'inscription en section ski est un engagement pour **toute la scolarité au collège**.

## Objectifs de la section ski

Favoriser la motivation et l'acquisition des compétences du socle commun par la reconnaissance des compétences sportives et la valorisation du sens de l'effort mais également :



### - *Parcours santé* :

- Développer des compétences et des techniques en ski alpin mais aussi connaître et améliorer sa condition physique, maîtriser ses émotions ;
- Acquérir des connaissances sur la nutrition, l'importance du sport pour la santé... ;

### - *Parcours citoyen* :

- Acquérir des connaissances sur la neige, la sécurité, les règles de vie en montagne pour une véritable éducation à la responsabilité ;
- Favoriser l'engagement par une participation aux manifestations du secteur sportif, par une invitation à devenir des acteurs du milieu associatif ;
- Représenter l'établissement dans le cadre des activités.

### - *Parcours Avenir* :

- Acquérir des connaissances sur le milieu naturel et économique de la montagne ;
- Découvrir des métiers liés au ski et à l'environnement proche ;
- Pratiquer d'autres activités sportives de glisse ou de montagne.

## L'organisation des études

Les élèves de la section sportive sont intégrés dans les classes ordinaires du collège. Ils suivent le même cursus d'étude que leurs camarades.

Ils bénéficient de 3h d'entraînement spécifiques chaque semaine, dédiées aux entraînements sur piste en hiver, mais aussi à la préparation et la récupération physique hors période de ski. Ces heures s'ajoutent aux heures obligatoires d'EPS déjà inscrites dans l'emploi-du-temps.

Pendant la période de ski, les professeurs du collège adaptent leurs enseignements pour ne pas pénaliser les élèves dans leurs apprentissages. Les élèves devront prendre connaissance des cours auxquels ils n'auront pu assister par le biais de l'ENT.



Par ailleurs, un investissement sportif est également attendu dans le cadre des autres propositions du collège, en particulier de l'UNSS.

*A noter ! Il n'est pas possible de cumuler la participation à la section ski avec l'enseignement facultatif de latin.*

## L'organisation des entraînements de la section

- **Période 1 et 3 de l'année scolaire** : 2 séances d'1h30 par semaine de préparation et récupération physique (mardi et vendredi de 15h30 à 17h) :



- Période 1 (de septembre à décembre) : séances de préparation physique générale (Renforcement musculaire, endurance, coordination, circuit training et Préparation physique orientée : Endurance, parcours sportif, appuis (coordination + vitesse)
- Période 3 (d'avril à mi-juin) : séances de récupération physique, d'activités de pleine nature (initiation au VTT, de course d'orientation, de natation...), connaissances des métiers de la Montagne.



**Période 2 (de janvier à mars) de l'année scolaire** : 1 séance de 3h sur piste à la station du Lioran, pratique du Ski alpin (vitesse et disciplines techniques).

Une participation aux compétitions organisées par l'ESF est comprise dans la programmation.



### **Au cours de leur cursus au collège :**

- Des stages de ski dans les Alpes sont proposés.
- Des rencontres avec d'autres sections sportives sont organisées.



### **Tarifs (Année scolaire 2020/2021)**

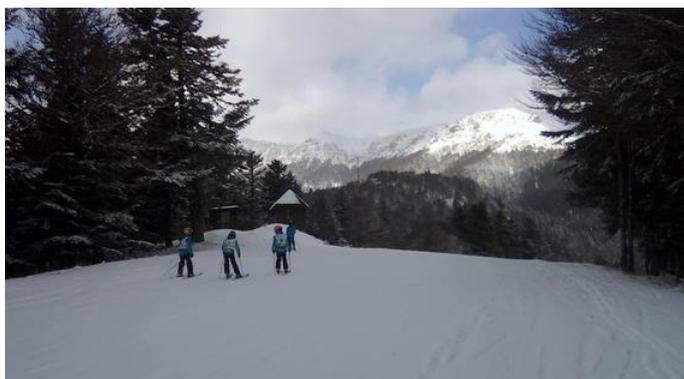
- Une participation est demandée aux familles : 150 € pour l'année scolaire, payables en 3 fois ; Elle permet de couvrir environ la moitié de la rémunération des entraîneurs ESF, le reste étant pris en charge par la Mairie de Murat et le Conseil Départemental du Cantal ;
- Les forfaits saison et la location des pistes de slalom sont financés intégralement par la SAEM du Lioran (coût d'un forfait saison : entre 246 et 369 euros en 2021) ;
- Le transport des élèves est pris en charge par le Ski club du Lioran, l'USM et la Mairie de Murat.
- Les familles sont chargées de fournir l'équipement (ski et tenues) à leur enfant (une offre forfaitaire est proposée par les loueurs du Lioran) ;
- Tarifs pour les hébergements :
  - Coût de la demi-pension : 511 € par an (payables en trimestre ou en mensuel).
  - Coût de l'internat (au Lycée Professionnel Joseph Constant) : de 1 160 € à 1 440 € en fonction du nombre de nuitées.

### **Inscription à la section sportive**

#### **Tests de sélection**

Le dossier de candidature est à retirer au collège ou à télécharger sur le site ENT :  
<http://www.entauvergne.fr/public/0150023U/Pages/default.aspx>.

Les tests de sélection sont organisés en mars pour l'année scolaire suivante. Le nombre de places disponibles est indiqué sur le dossier d'inscription.



Outre le dossier de candidature aux tests, les photocopies des bulletins scolaires (ou livret de compétences) pour l'année scolaire en cours sont demandés ainsi que tout document attestant du niveau en ski alpin de l'élève.

Le dossier doit être retourné avec les pièces demandées à l'adresse suivante : Collège Georges POMPIDOU, 6 Rue d'Olonne sur mer, 15300 MURAT.

**Attention ! Aucun candidat ne sera autorisé à se présenter aux tests sportifs si le dossier de candidature complet n'est pas préalablement parvenu au collège.**

### **Commission d'admission**

Les critères de sélection tiennent donc compte à la fois des compétences sportives et des compétences scolaires des postulants.



- Les compétences sportives des élèves sont appréciées par des entraîneurs de l'ESF du Lioran. Ils évaluent à la fois le niveau de ski alpin (sur piste) et les qualités physiques des élèves (en gymnase).
- Les dossiers scolaires sont étudiés par la commission d'admission. Les élèves doivent posséder un bon niveau scolaire afin de pouvoir compenser les cours auxquels ils n'auraient pas assisté pendant la période de ski.

### **L'admission et l'affectation**

Une liste des admis est établie ainsi qu'une liste complémentaire en cas de désistement d'un candidat.

La décision de la commission d'admission est notifiée par courrier aux familles des candidats. En cas d'inscription sur la liste complémentaire, le rang de l'élève est indiqué.

La liste des admis est proposée à Madame l'Inspectrice d'Académie qui affecte les élèves selon un module de formation spécifique intitulé « section sportive », ce qui est un préalable à l'inscription au collège.

## Les partenaires de la section du collège de Murat

